



AVIS PUBLIC DE CORRECTION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

**PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 929.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 929
RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 août 2016, le conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion a donné l'avis de motion 2016-08-338 en vue de la modification du règlement 929 révisant et remplaçant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Bois-des-Filion.

L'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du **17 octobre 2016**, à 19h30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion.

Résumé du projet de règlement numéro 929.1

- Interdire à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville.»

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier, aux heures d'ouverture habituelles du bureau, soit de 8h00 à 12h et 13h à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec

Ce 13 septembre 2016



**Charles-Hervé Aka
Greffier**